

Flash

## COMPTÉ-RENDU DU CHSCT 31 DU 14 AVRIL

Spécial COVID-19

Nous espérons que ce message vous trouve en bonne santé.

Ce CHSCT un peu spécial, en audioconférence à nos domiciles, s'est tenu avec, vous vous en doutez évidemment, une séance dédiée uniquement à la situation difficile vécue par les agents de l'administration compte tenu de l'épidémie de COVID-19 et de la période de confinement toujours en cours.

La séance a pris la forme d'un point d'étape sur le Plan de Continuation d'Activité (PCA) de chaque direction.

Nous représentants CGT pour la Douane prenons la responsabilité de « regrouper » dans ce compte-rendu les thèmes transversaux qui traversent tous les services des Finances (I), avant d'évoquer la spécificité douanière (II) et une délibération concernant la DRFIP déposée par la CGT Finances (III).

Dans la liminaire CGT lue en début de séance nous avons fait le choix de nous concentrer sur la campagne d'impôt sur le revenu et ses modalités d'application, tellement le caprice du ministre Darmanin en mal de médiatisation aura des conséquences désastreuses sur la santé et la sécurité des agents des Finances.

### I - les points communs aux directions

L'application des PCA de chaque administration donne évidemment lieu à des dispositions variables, quand certains services (ENFIP, DIRCOFI) n'ont pas de missions prioritaires à assurer ou quand un service comme la DNSCE, compte tenu de la spécificité de cette direction informatique, ont pu mettre rapidement 70 % des effectifs en télétravail.

Le **présentiel** exigé dans ces cas-là concerne surtout l'encadrement pour la sécurité des locaux.

Pour d'autres, le PCA et ses mises à jour ont été plus contraignants et ont obligé l'administration à imposer des dérogations à la règle générale du confinement (INSEE, Douanes, Finances). La règle généralement appliquée jusqu'ici a été de généraliser le télétravail chaque fois qu'il était possible, y compris pour les missions prioritaires. A noter cependant que les agents de la DIRCOFI s'inquiètent d'apporter leur soutien (sur la base du volontariat, en télétravail ou en présentiel selon les cas) à la DGFIP sans préparation pour la campagne d'impôt sur le revenu, avec une documentation et une formation insuffisantes.

**En cas de présence obligatoire, même sur un temps court**, l'application des mesures barrières et l'utilisation des équipements de protection individuelle EPI dans les conditions définies par la médecine de prévention sont des préalables obligatoires à l'exercice des missions.

Rappelons à ce sujet quelques consignes simples d'intérêt général rappelées par les médecins de prévention :

- se laver les mains régulièrement à l'eau savonneuse ;

- respecter des distances de sécurité de 1m entre chaque personne, y compris à table à la pause méridienne ;
- plus de bisous !
- tousser/éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable ;
- désinfecter régulièrement poignées de porte, toilettes, écrans, claviers, combinés de téléphone.
- **Le port du masque et des gants n'est nécessaire qu'en présence du public.**

Cette doctrine est en place pour l'instant et elle n'évoluera qu'avec les consignes nationales selon le Président du CHSCT. Au sujet du masque, un point particulier a été fait par l'inspection santé et sécurité d'où il ressort que, sous couvert des propos du Président sur l'évolution de la doctrine d'emploi de masques « grands publics » (?), les seuls masques pour l'instant adaptés au contact avec le public sont les masques de protection FFP2, les masques chirurgicaux étant destinés à protéger les porteurs du virus. Il appartient à l'employeur de fournir les masques à ses employés et de garantir leur sécurité. Il sera proposé par les représentants syndicaux en fin de séance l'achat sur le budget de ce CHSCT de masques FFP2 en complément des commandes des directions.

- **le covoiturage** n'est pas moins risqué que les transports en public, a indiqué la médecine de prévention.

Dans l'ensemble des directions, hors les cas particuliers inhérents à certaines missions, ces consignes sont régulièrement actualisées et transmises aux agents et leur application souligne le sens de la responsabilité des agents du service public .

Cependant, les représentants du personnel ont noté que les dotations en équipements de protection, (gants, masques, gel, eau de javel) tardaient. Le président du CHSCT a précisé que les bidons de gel et désinfectant étaient arrivés dans les services (ce qui nous a été plusieurs fois confirmé) et que les masques étaient en route.

Nous avons par ailleurs évoqué le problème du nettoyage et de la désinfection des locaux, en notant une fois de plus que la société titulaire du contrat de nettoyage manquait à tous ses devoirs et qu'il conviendrait que le préfet la sanctionne rapidement en ne renouvelant pas le contrat d'entretien.

### **Agents confinés**

Dès la mise en place des PCA, les directions ont appliqué la règle du télétravail si possible pour toutes les missions, et nombre d'agents ont été confinés à leur domicile dans des positions statutaires différentes (hors congés de maladie) : autorisations d'absence, télétravail, garde d'enfants...

De manière générale, plusieurs préoccupations sont communes à tous les agents confinés :

- Le risque d'isolement et de perte de sens du travail en commun sont au centre des préoccupations, en particulier dans les directions où il n'y a pas de missions prioritaires. Les directions affirment que l'encadrement a mis en place une communication régulière, souvent hebdomadaire, avec les agents isolés pour éviter l'isolement. Les représentants CGT douanes et les directeurs ont souligné le travail très important et remarquable des correspondants sociaux Douanes et DNSCE. A la DNSCE, le développement des visioconférences permet de restreindre l'isolement des agents.
- La pénurie de moyens de connexion et de matériel informatique (ordinateurs, téléphones portables, documentation inconsultable) est évidente et empêche l'égalité des agents devant le télétravail, ce qui aura, on le sait depuis, des conséquences arbitraires pour la rémunération. Le manque d'ordinateurs portables a pu être pallié dans certaines directions par le déport des ordinateurs de bureau à domicile, quand les notions de connexion sécurisée ne l'empêchaient pas. A la DIRCOFI, les agents volontaires pour les missions de soutien devraient être dotés de matériel informatique itinérant. Reste à vérifier la réalité dans les services de ces annonces...

Les représentants du personnel ont demandé des précisions sur les positions statutaires des agents confinés, en particulier sur la séparation entre la garde d'enfants et le temps de télétravail. Si à l'INSEE la précision a été faite, il semble plutôt que dans les autres directions la souplesse soit de mise et laissée aux



agents pour l'organisation de leur temps de télétravail. La CGT Douanes s'en félicite et notera d'ailleurs comme leçon pour la suite que, quand l'administration fait confiance à ses agents au lieu de les pressurer en permanence, elle n'a manifestement pas à se plaindre de leur engagement et de leur professionnalisme...

## II - La direction des Douanes et la DNSCE

**A la DNSCE**, le travail très informatisé a permis de mettre rapidement en place un télétravail à 70 % des effectifs, en configurant rapidement le matériel nomade ou en déplaçant l'informatique de bureau à domicile, et d'assurer la présence minimale sur site d'une vingtaine d'agents.

Le directeur a reconnu l'implication des agents et des effectifs surveillance assurant la présence indispensable pour la sécurité du site, et souligné la souplesse de la doctrine d'emploi à domicile : pour lui, un télétravailleur est un agent qui dispose du matériel à domicile pour travailler, l'organisation de son temps lui incombe. Il est conscient des dangers d'isolement, mais confirme que pour y remédier, le développement des visioconférences et le contact permanent maintenu par l'encadrement sont les solutions adoptées, comme partout. Il précisera également qu'il ne rouvrira les locaux qu'une fois un nettoyage profond effectué, pourquoi pas via une prestation ponctuelle.

Les représentants du personnel ont souligné les risques de dévalorisation pour ceux dont la mission n'a pas été jugée prioritaire et les risques d'isolement des agents confinés. Ils se sont également interrogés sur la forme du retour au travail post-confinement, sans que des réponses aient pu être apportées.

Même si on peut toujours faire mieux, les représentants CGT Douanes tiennent à reconnaître que le PCA de **la direction régionale des Douanes** a été à la fois mis en place rapidement malgré quelques hésitations, de façon assez cohérente et que les situations individuelles ont été abordées avec souplesse et dans le souci de protéger au maximum les agents, en généralisant rapidement le télétravail y compris pour les missions jugées prioritaires. Le présentiel est estimé à 15 % au maximum.

Pour les services OP-CO, les missions prioritaires comme le dédouanement, le remboursement de TIC ou les enquêtes s'effectuent en télétravail, seul l'encadrement assurant par rotation le présentiel, hors quelques situations très particulières, comme le visa des documents de dédouanement originaux à Blagnac.

La BSE de Blagnac, non concernée par la mission PPF, assure la permanence du plan d'urgence sanitaire avec un présentiel réduit, alors que les agents du CCPD participent aux permanences organisées.

Les BSI de Frouzins et Gaud sont astreintes à des missions prioritaires de lutte contre la fraude, avec des consignes précises : pas de contrôle dynamique (note DR du 25 mars 2020), le dispositif « en diagonale » dans les véhicules ne permettant pas les fonctions de chef de bord, contrôle physique des camions uniquement sur doutes fondés, ciblage obligatoire des véhicules légers, coopération entre les brigades pour former des escouades. **Quoi qu'il en soit les contrôles ne s'exercent que si les agents disposent des EPI nécessaires définis par la médecine de prévention et sous couvert de la continuité de la permanence du Parquet.**

Les services se sont adaptés à la baisse de 90 % du trafic routier (fermeture des frontières) et la fin du trafic passager.

Un point particulier a été évoqué concernant les maîtres-chiens. En effet le pelage des chiens étant potentiellement vecteur du virus des instructions étaient attendues. La médecine de prévention nationale a depuis la tenue de ce CHSCT édicté des consignes permettant la maintien sur le terrain des équipes cynophiles moyennant la mise en place de mesures type « mesures barrière » spécifiques.

Nous avons interrogé le Directeur sur l'application du décret du 7 avril 2020 pour la prise en charge des repas pour personnels de l'État à présence indispensable. Selon les administrateurs, il est d'application immédiate, rétroactif sur la période du confinement et exclusif de tout autre dispositif, même si la prévalence de ce dispositif sur les tickets-restaurants reste à prouver... A vos Chorus, collègues !

Et bon courage !

### III - (Impôt sur le) revenu... au travail !

Nous ne pouvons passer sous silence le débat qui a eu lieu au sujet de la campagne d'impôt sur le revenu de 2020 : La DGFIP exige en effet le retour de 40 % au bas mot de ses agents dans les services le 20 avril, pour lancer la campagne d'impôt sur le revenu dont on voit mal le caractère urgent. Les agents de la DRFIP, mais aussi les volontaires de la DIRCOFI appelés en soutien, devront assumer les besoins de médiation du ministre Darmanin, chafouin de son manque de visibilité actuel. Alors même que le chef de l'État déclarait la veille que le confinement strict restait la règle jusqu'au 11 mai au moins, la DRFIP exige que ses agents viennent dès le 20 avril *répondre aux mails et au téléphone (!)* sur leur lieu de travail, au mépris de toutes les règles sanitaires et des lois d'urgence. Fi des problématiques de transport en commun, fi des configurations des bâtiments inadaptés, fi de la possibilité d'exercer la mission en télétravail. Au bureau presto, le contribuable n'attend pas !

Alors, vos représentants CGT ont à l'unisson dénoncé une décision irresponsable, irréfléchie voire illégale et qui aura des conséquences désastreuses sur la santé des agents de cette direction. Nous avons signalé au représentant de la DRFIP qu'il porterait une responsabilité écrasante que nous ne manquerions pas de lui rappeler, tant cette campagne était aisément reportable à une période ultérieure, n'étant même pas inscrite à la fameuse « boussole nationale », le PCA DGFIP...

La CGT a présenté une délibération, votée à l'unanimité des organisations syndicales, exigeant le report de la campagne d'IR après le confinement.

Rien ne nous étonne plus à la DRFIP, où un droit d'alerte du CHSCT a été déposé au sujet du site de Cugnax, où un chef de service mobilisait l'ensemble de son personnel par 2 fois en plein confinement sans faire sourciller sa hiérarchie. Le Président jugera qu'il convient en la période de reporter le cas, que le caractère grave et imminent n'est pas fondé. Dont acte, mais nous saurons lui rappeler rapidement que nous devons étudier ces faits graves de management délétère.

#### Et demain le 11 mai 2020 ?

Ce CHSCT se tenait le lendemain d'un discours important du président de la république, où il a annoncé notamment que les écoles réouvriraient le 11 mai 2020. Alors, comme nous ne sommes plus des perdreaux de l'année, nous comprenons bien que les parents sont censés revenir au travail à la même date...

Ce CHSCT se tenait la veille de l'annonce d'ordonnances concernant tous les fonctionnaires : le vol éhonté de jours de congés et RTT ou le dispositif de primes aux contours pour le moins nébuleux a provoqué la confusion chez les agents, selon le vieil adage du « *divisare regnare* ».

Nous avons donc demandé des précisions sur les modalités du retour au travail : sur les dates, sur les tests de dépistage massifs, sur les personnels à risque, sur les rémunérations, sur les congés... Nos administrateurs se déclarent aussi peu renseignés que nous... Ce qui n'augure comme d'habitude rien de bon.

**Le prochain CHSCT aura lieu le jeudi 30 avril et même si ces questions ne sont pas la prérogative directe de cette assemblée, sachez que nous nous engageons à remettre les questions sur le tapis et que nous obtiendrons des réponses...**

**Si vous avez des interrogations, adressez toutes vos remarques au SNAD !**

*Vos représentants SNAD-CGT au CHSCT 31 : Chantal Natchimie & Christophe Pages*

**Pour vous défendre et défendre collectivement  
nos missions, nos emplois  
et nos conditions de travail,  
Choisissez un syndicat compétent,  
travailleur et pugnace !  
Le Syndicat National des Agents des Douanes CGT**

